

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE de la REUNION du  
CONSEIL MUNICIPAL  
du 24 SEPTEMBRE 2009 à 20 h 30**

\*\*\*\*\*

Présents : M. Albert LARROUSSET, Maire ; Mme Béatrice MERLET, MM. Jean-François LARRE, Michel DEGERT, Adjoint ; Mmes Nicole DIRASSAR, Renée ETCHEMENDY, Marthe PEREZ, Evelyne PONCINI, MM. Patrick BURRE, Gilbert CHAPELTEGUI, Ramuntxo DAUBAS, conseillers municipaux.

Absents excusés : MM. Jean CHOIGNARD, Patrick LISTRE (a donné procuration à M. LARROUSSET), Gilles SEBE, Didier URANGA

Secrétaire de séance : M. Patrick BURRE

Le compte-rendu de la séance précédente n'appelle pas d'observation ; il est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **1 – Décisions modificatives**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à transférer la somme de 4 599,93 € du compte « dépenses imprévues » vers différents comptes de la section de fonctionnement insuffisamment provisionnés lors du vote du budget.

### **2 – Emprunt**

Le Maire informe qu'il est nécessaire de contracter un emprunt de 150 000 € pour financer les investissements de la commune. Plusieurs organismes bancaires ont été contactés. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat de prêt multi-périodes d'une durée de 15 ans avec la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes.

### **3 – Procédure d'appel à candidatures pour occupation de locaux communaux**

Les contrats d'occupation des bâtiments communaux Txamara et Kostaldea arrivent à échéance respectivement le 31 décembre 2009 et le 30 avril 2010. Le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer la procédure de mise en concurrence par voie de presse et d'affichage pour l'attribution des dits emplacements.

### **4 – Demande de subvention acquisition de matériel informatique**

Une procédure d'appel d'offres a été lancée par le biais du groupement de commande du réseau de lecture publique pour l'informatisation de la bibliothèque de Guéthary.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les marchés pour un total de 2 094,48 € TTC et sollicite une subvention auprès du Conseil Général à hauteur de 50 %.

### **5 – Attribution de subvention**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à attribuer une subvention de 3 000 € à l'association Laminak pour leur permettre de mettre en œuvre, avec le concours d'Ifremer, une méthodologie permettant de suivre les pollutions chimiques dans les eaux littorales.

## **6 – Attribution bourses communales année 2008/2009**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à verser à 8 étudiants de la commune qui remplissent les conditions, le montant de la bourse fixé à 200 €.

## **7 – Indemnité stagiaire**

Une étudiante en Master 1 « Economie appliquée option gestion de l'environnement et des ressources naturelles » à l'Université de Bordeaux a effectué un stage en mairie sur l'évaluation de l'impact de la non-conformité de certaines plages sur le tourisme balnéaire en Pays Basque. Le Conseil Municipal autorise le Maire à lui verser une indemnité de 300 € pour ses frais de déplacements.

## **8 – Recrutement d'agents non titulaire à temps non complet**

Compte tenu de la mise en place du bilinguisme à l'école maternelle, le Conseil Municipal décide de créer un emploi d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles (12 h hebdomadaire) et un emploi d'Adjoint Technique (25 h hebdomadaire) pour l'année scolaire.

## **9 – Convention relative à la promotion de la langue basque**

La Communauté de Communes Sud Pays Basque, en partenariat avec l'Office Public de la Langue Basque, accompagne les communes volontaires de son territoire dans une démarche de plus grande utilisation de la langue basque dans la vie municipale. Le Conseil Municipal approuve la convention proposée.

## **10 – Renouvellement convention d'Assistance Technique fournie par l'Etat (A.T.E.S.A.T.)**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec l'Etat (D.D.E.A.) pour bénéficier de l'A.T.E.S.A.T. pour un montant de 530,47 €.

## **11 – Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public du S.I.E.D. et S.M.U.N.**

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de l'année 2008 indique une amélioration du tonnage trié et valorisé d'emballages à recycler (+157t) et une baisse de la production d'ordures ménagères (-205t). Le ratio par habitant permanent est de 391 kg/an.

Une étude d'optimisation de la gestion des déchets est en cours avec une possibilité de réduction de la fréquence de collecte des ordures ménagères avec conteneurisation individuelle pour Guéthary

Pour la production d'eau potable, soit 9 468 460 m<sup>3</sup>, on remarque une baisse de 5,57 % qui s'explique en grande partie par la météorologie très médiocre en 2008, mais aussi liée à des comportements plus citoyens et des équipements plus économes en eau.

Ces rapports sont à la disposition du public en mairie.

## **INFORMATIONS du MAIRE**

### **Banque alimentaire**

La collecte de la banque alimentaire de 2008 a permis de recueillir plus de 100 tonnes de denrées alimentaires sur l'arrondissement de Bayonne. Cette année, la collecte aura lieu les 27 et 28 novembre prochains. Une permanence sera organisée à la mairie le 28 novembre.

### **Terrain association St Nicolas (projet groupe scolaire)**

Le Maire informe que le juge de l'expropriation du Tribunal de Grande Instance de Pau a procédé à la visite des lieux et à l'audition des parties le 17 septembre dernier. Il va fixer la valeur du terrain et nous espérons qu'un accord puisse intervenir.

### **Projet Ligne à Grande Vitesse**

Le Maire informe qu'une motion relative au projet de Ligne à Grande Vitesse au travers du Pays Basque est proposée par les Communautés de Commune de Nive-Adour, Errobi et Sud Pays Basque pour exprimer un refus au projet actuel de tracé de la L.G.V. et exiger de l'Etat et de R.F.F. la réhabilitation de la voie existante. Une contre-étude, commandée par les 3 intercommunalités, a été réalisée par le cabinet CITEC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal s'abstient d'approuver la motion. Comme le précise la contre-étude dans sa conclusion, l'exploitation de l'ensemble du potentiel de la ligne actuelle mettra en évidence d'autres problématiques telles que des nuisances occasionnées par le passage de 320 trains par jour (90 trains/j actuellement) et la concurrence pour l'utilisation de la capacité entre les besoins du trafic fret et un éventuel réseau de type RER.

L'économie de la commune est basée sur le tourisme et on ne peut envisager de faire passer 320 trains par jour au centre du village. Par contre, la ligne actuelle peut être utile pour les déplacements inter-urbain qui n'ont pas été développés dans la contre-étude.

\*\*\*\*\*

Vu pour être affiché conformément aux dispositions de l'article L 121-7 du Code des Communes.

Guéthary le 30 septembre 2009

Le Maire,